

Enseignement Médical - Niveau II - EM2
STCW 2010 - Règles VI/4 - Sections A-VI/4 - Tableau A-VI/4

Titre(s) visé(s)

Attestation de formation à l'enseignement médical - Niv. II, menant au certificat correspondant.

Finalité(s), Objectif(s) de la formation

Réduire le facteur risque humain, sauver des vies humaines.

Par un apport de connaissances théoriques et pratiques, la réalisation d'exercices simulés, le (la) stagiaire sera capable, au sortir de la formation, de dispenser, d'assurer les premiers secours en équipe-mer, de veiller à l'hygiène et à la prévention des risques à bord, de porter les soins élémentaires, d'organiser les soins à bord en étroite collaboration avec le médecin du CCMM lors de consultation télé médicale, de prendre en charge un blessé, un malade en attendant, si le cas s'avère nécessaire, la prise en charge du blessé ou malade par une équipe qualifiée et son évacuation vers une structure de soins médicalisée appropriée.

Public(s) concerné(s), conditions d'admission et prérequis

Toute personne désignée pour dispenser ou pour assurer la responsabilité des soins médicaux à bord, en l'absence d'un médecin embarqué, sur tous navires armés avec un rôle d'équipage de J.B. inférieure à 500 UMS et ne s'éloignant pas à une distance supérieure à 200 milles des côtes.

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale spécifiées par décret n°2015-1575 ;

Avoir suivi, participé à la formation.

La formation est attestée lorsque le (la) candidat(e) a démontré qu'il (elle) a atteint la norme de compétence minimale requise au tableau A – VI/4.2 (code STCW).

Formation soumise à une revalidation quinquennale.

Durée, modalités, effectifs par session

55h dont 26h de formation théorique et 29h de formation pratique.

Formation dispensée en centre, en présentiel, dans une salle de formation équipée du matériel pédagogique requis (trousses de secours, mannequins, défibrillateurs ...).

Possibilité de stage INTRA.

12 stagiaires (maximum).

Programme de la formation

Formation composée de 4 U.V. (unités de valeur) :

v U.V.- PSEM (premiers secours en équipe-mer) de 36h.

v U.V.- HPR (Hygiène et prévention des risques) de 4h.

v U.V.- SE (Soins élémentaires) de 7h.

v U.V.- AMMCT2 (Aide médicale en mer – consultation télé médicale de niveau 2) de 8h.

Intervenant(s)(es)

Formateur(trice)s qualifié(e)s PSE 1 / PSE 2 (titulaires PS) - (UV PSEM).

Formateurs(trices), infirmiers(ères) ou médecins habilité(e)s, IFSI de Nouvelle-Calédonie (IFPSS NC) (pour les U.V. HPR, U.V. SE et U.V. AMMCT2).